

• La justice fait de plus en plus souvent appel aux interprètes. Mais elle les paie mal et avec retard.

• Beaucoup, parmi les meilleurs, se découragent.

• Une nouvelle loi pourrait améliorer la situation. Mais des incertitudes demeurent.

# La grande mise des traducteurs "judiciaires"

## Malgré la nouvelle loi, la profession n'est pas à l'abri des charlatans

Récemment, le "Canard enchaîné" dressait un tableau apocalyptique de la situation des traducteurs jurés en France. Ils sont le plus souvent mal payés et reçoivent le prix de leurs prestations avec des mois de retard, ce qui en dégoûte plus d'un.

Résultat : les cours et tribunaux accueillent des charlatans qui traduisent les propos des parties "à la va comme je te pousse".

La Belgique connaît-elle les mêmes problèmes ? Nous l'avons demandé à Ludovic Pierard, président de la Chambre belge des traducteurs et interprètes, qui compte environ 400 membres dont 170 traducteurs jurés.

### Appel à un policier ou un avocat

"Il arrive parfois que, faute de trouver un interprète professionnel, un juge fasse prêter serment 'sur le pouce' à un policier, un avocat ou un membre du public présent à l'audience et qui prétend connaître les langues concernées par le dossier traité", reconnaît M. Pierard.

"En vérité", poursuit-il "longtemps, on ne s'est guère préoccupé des qualités professionnelles des interprètes fréquentant les salles d'audience, ni de leur aptitude à transmettre fidèlement les propos tenus dans une langue étrangère. L'absence de statut des traducteurs et interprètes jurés constituait un réel handicap."

Fin février, a été votée une proposition de loi de Sonja Becq (CD&V) visant à établir un registre national. Cette loi impose aussi au candidat de montrer qu'il dispose de l'aptitude professionnelle et des connaissances juridiques requises.

De plus, tous les traducteurs jurés doivent désormais disposer d'un numéro de TVA, ce qui devrait stimuler la professionnalisation du secteur.

Pour M. Pierard, "ce vote constitue une première consécration. Les magistrats auront, par exemple, l'occasion de dénicher au sein du registre l'interprète qu'il leur était parfois difficile de trouver sur les listes dressées par les tribunaux, lesquelles étaient plus ou moins bien tenues à jour en fonction des juridictions."

### Payés au lance-pierre

Mais le président de la CBTI demeure vigilant. "La loi attend ses arrêtés d'exécution. Quel sera leur contenu ? Comment sera organisée la formation juridique des traducteurs-interprètes jurés ? Qui la certifiera ? Nous ne le savons pas encore mais la CBTI a des solutions toutes prêtes depuis belle lurette."

Et puis, il y a la grande question des tarifs. Comme en France, ils sont ridiculement bas, dénonce M. Pierard. "Une traduction français-néerlandais, c'est 8,15 euros bruts la page, soit moins de 10 euros bruts de l'heure. La dernière augmentation remonte à plus de 13 ans. En outre, chaque tribunal a ses propres délais de paiement. Parfois, ils atteignent huit mois."

Tout cela pour un travail exigeant, qui s'effectue dans des conditions souvent difficiles. "Un interprète est convoqué, il arrive au palais de justice à 8 h 45 et lorsque l'affaire dans laquelle il est censé intervenir arrive, deux heures plus tard, il apprend qu'elle est remise et qu'il ne sera pas défrayé. Bien souvent, l'acoustique des salles

d'audience est déplorable. Bref, le quotidien est vraiment pénible. Dans ces conditions, beaucoup décrochent et laissent le boulot à de moins compétents, prêts à tout pour gagner quelques sous. Ce qui nuit à une équitable administration de la Justice. Et conduit parfois à la libération de suspects ou à la condamnation de la Belgique pour non-respect des droits des prévenus."

La tendance n'est toutefois pas à une revalorisation des barèmes. Le ministre de la Justice Annemie Turtelboom (Open VLD) a insisté sur la

nécessité de réduire les frais de justice, dans lesquels les frais de traduction et d'interprétabilité prennent une certaine part (on cite le chiffre de 15 millions d'euros par an).

On parlerait donc plutôt d'économies.

### Pour un tarif unique

La Chambre ne nie pas la nécessité d'en réaliser mais son président estime qu'il s'agit d'abord de mettre fin au gaspillage de sommes considérables dans des traductions inutiles assez faciles à identifier.

M. Piérard plaide aussi en faveur de l'application d'un tarif unique pour toutes les langues. Ce n'est pas le cas.

D'après nos renseignements, une page traduite du néerlandais vers le français rapporte 8,15 euros à son auteur et de l'anglais vers le français 17,66 euros. En arabe ou en chinois, la facture monte à 30 euros. Pour d'aucuns, cette différence n'a pas de raison d'être.

J.-C.M.

### Epinglé

Les bretelles de Mick

#### Procédure.

européenne consacre le tout justiciable à l'aide d'un pas la langue duquel il est d'instruction prévoit même aux sourds-personne hab avec eux dans Cela signifie magistrat, que procédure, les judiciaires s' la nécessité de l'interprète de Comme tous justice, les tenus au sec peine de sans Respectent-ils Pas tous. Ce manifester le avis. "Il est à l'audience, l'invienne vers n type est de T Pape", nous la cour d'app ont surpris d interprètes e rien à voir a à l'audience. aides extérie parfois. "J'é mon tour à l' président de de servir d'in d'Américains détention de ma toge avan côtés. Or, ce bretelles con de Walt Disn l'hilarité éta se demander arrivé", nous routier du m